

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 02 avril 2019

Présents :

MME Odile BEGORRE-MAIRE
M. Denis BERGEROT
M. Sébastien DOSE
MME Jeannine DOUGOUD
M. Jean-François GRANDBASTIEN
M. Dominique GRANDIEU
M. Philippe HALLIER
MME Renée HENRY
M. Denis MACHADO
M. Jean-Jacques MAXANT
M. Sébastien POINT
MME Martine SCHREIBER
M. Laurent TROGRIC
M. Bernard VERGANCE
MME Martine DROUOT
M. Jean-Pierre HUET
M. Antony KUHN

Excusés :

N°01 – DA du 02/04/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

Groupement de commandes pour l'achat de prestations d'assurances

Le Bassin de Pompey va procéder au renouvellement du marché d'assurances pour couvrir ses besoins ainsi que ceux des communes membres qui auront adhéré à ce groupement. Un groupement de commandes permet de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur.

Il s'agit du premier groupement de commandes renouvelé par la plateforme d'achat mutualisé depuis sa création en octobre 2015. Le marché en cours détenu par le SMACL, qui a démarré au 1^{er} janvier 2017 et s'achève au 31 décembre 2019, a permis un gain de 150 000 € TTC sur 3 ans répartis sur les 8 membres du groupement.

Le marché de prestations d'assurances couvrira la Responsabilité Civile, le dommage aux biens, le parc automobile, la protection fonctionnelle et la protection juridique.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey serait désignée comme coordonnateur du groupement pour l'ensemble de la procédure de passation des marchés, leur signature et leur notification. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'occupera ensuite de la bonne exécution des marchés relevant de sa compétence.

Préalablement à sa publication, le contenu du marché d'assurances sera discuté avec les communes et l'Assistance à Maitrise d'ouvrage (AMOA) en ce qui concerne notamment les Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) et les variantes relatives au choix du montant des franchises. L'AMOA aura pour mission de préparer les dossiers de consultation des entreprises dans le cadre défini par le Bassin de Pompey, d'analyser les offres et d'assurer un suivi et une mission de conseil lors de l'exécution des contrats.

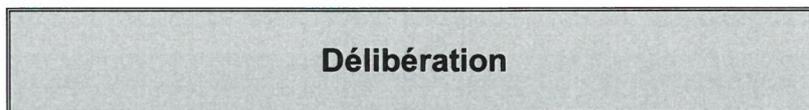
Afin de garantir la mise en œuvre de ce groupement, il appartient à chaque collectivité intéressée de délibérer sur son adhésion, d'autoriser son représentant à signer la convention et de désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de la commission d'appel d'offres composée dans ce cadre.

Calendrier prévisionnel :

- Publication de la consultation AMO : 5 avril 2019
- Réception des offres : 29 avril 2019
- Notification du titulaire : 14 mai 2019
- Publication du marché de prestations d'assurances : 14 juin 2019
- Réception des offres : 15 juillet 2019
- Commission d'appel d'offres d'attribution : 9 septembre 2019
- Bureau Délibératif : septembre 2019
- Notification du/des titulaire(s) : 10 octobre 2019
- Début du marché d'assurances : 1^{er} janvier 2020

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention constitutive du groupement, d'autoriser le Président à signer la convention et de désigner le représentant du Bassin de Pompey ainsi que son suppléant, au sein de la Commission d'Appel d'Offres créée dans le cadre de ce groupement.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.



- Vu le rapport soumis à son examen

Le Bureau Délibératif, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention au groupement de commande pour l'achat de prestations d'assurances.

AUTORISE le Président à signer la convention.

DESIGNE M. HALLIER, membre titulaire, représentant de la Communauté de Communes au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes.

DESIGNE Mme DOUGOUD, suppléante du membre titulaire, représentant de la Communauté de Communes au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC